

LES RELATIONS CEE-MAGHREB : HANDICAPS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Colloque international organisé par le Centre d'Etudes, de Recherches et de Publications en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert, à Tunis, du 13 au 15 mai 1992.

Si les réflexions sur les relations entre l'Europe et le Maghreb n'ont pas manqué jusqu'à présent, les changements survenus récemment, aussi bien au sein de la Communauté Economique Européenne que dans l'ancien bloc de l'Est obligeaient à une redéfinition des rapports CEE-Maghreb. Faut-il penser la Méditerranée comme une ligne de fracture ou au contraire comme un trait d'union entre deux espaces régionaux complémentaires ?

D'emblée, le problème a été posé en termes de menaces et de dangers, aussi bien pour le Maghreb que pour l'Europe.

Trois faits nouveaux laissent craindre aux pays maghrébins des problèmes nouveaux : la formation du grand marché européen, le traité de Maastricht, et la réorientation de l'Europe occidentale vers les pays de l'ancien bloc communiste. Cette dernière éventualité risque de porter en germe une réduction des relations commerciales, des investissements et des aides en direction des pays du Maghreb. Par ailleurs la formation d'une Europe forte et unie pourrait creuser le déséquilibre déjà existant avec une UMA, politiquement en gestation et économiquement faible, se sentant menacée par une concurrence déloyale. Enfin l'Europe paraît comme une menace identitaire pour le Maghreb. La crainte exprimée par les participants du colloque est donc duale : l'Europe qui se dessine pourrait s'avérer être, dans ses relations avec le Maghreb, à la fois fermée et dominante. Mais les relations sont également posées par l'Europe en termes de périls potentiels : démographique tout d'abord, avec la question de l'immigration ressentie comme irrépressible, mais aussi sécuritaire et stratégique face à une radicalisation du ressentiment à l'égard de l'Occident (et notamment la montée de l'islamisme).

Dès lors que les questions des relations entre les deux rives de la Méditerranée sont posées en termes de menaces réciproques, la méfiance l'emporte sur le dialogue. Les travaux du colloque se sont attachés à tenter de dépasser cette logique d'affrontement et de penser une politique de coopération viable et efficace.

Un bilan a été fait de la politique maghrébine de la CEE, soulignant que la Communauté n'a jamais eu qu'une politique méditerranéenne et non proprement maghrébine. Les programmes de coopération n'auraient donné jusqu'à présent que des résultats très insuffisants. Les reproches faits par les participants maghrébins à ces politiques sont de deux ordres, apparemment contradictoires : certains soulignent l'insuffisance de l'aide accordée par la CEE aux pays du Maghreb (et notamment l'absence de solution au problème de la dette) ; à l'inverse, d'autres voient dans l'assistance une forme nouvelle de domination de type colonial et de paternalisme, marquée par des rapports maîtres/élèves,

à quoi s'ajoute un sentiment d'ingérence.

Pour surmonter cette contradiction la nécessité d'un co-développement respectueux des intérêts bilatéraux a été soulignée. Cependant la définition de ce concept a soulevé plus de questions qu'elle n'a apporté de réponses. Tous sont d'accord pour considérer que l'Europe a des intérêts à préserver au Maghreb, cette «zone de proximité» nécessaire à sa prospérité et surtout à sa sécurité, et que par conséquent un co-développement est envisageable. Mais certains ont souligné que cela ne pourrait se faire que si les pays du Maghreb présentent face à la CEE une position forte et non plus passive, déplorant ce qu'un participant a appelé un «concert de pleureuses» : les pays du Maghreb ne devraient plus se lamenter de l'insuffisance ou de «l'arrogance» de l'aide européenne, mais au contraire avoir quelque chose à proposer (ou à opposer) au partenaire européen, lequel trouverait alors intérêt à entretenir des relations avec la rive sud de la Méditerranée sur une base d'égalité ou au moins de complémentarité.

Si ces journées n'ont pas apporté de solution immédiate à ce problème, elles ont cependant montré quelques perspectives d'ouverture qui laissent augurer de la possibilité d'une coopération régionale.

De grands espoirs sont mis par certains dans le renforcement de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), qui permettrait d'avoir une position plus forte pour conclure des accords multilatéraux avec la CEE. Néanmoins, l'avancement de la construction maghrébine laisse quelques-uns sceptiques et, d'autre part, tous les pays de l'UMA ne peuvent pas entrer dans le cadre de tels accords, soit pour des raisons politiques, soit parce qu'ils sont déjà intégrés dans d'autres ensembles régionaux (cas de la Mauritanie dans les ACP). Les accords de Maastricht stipulent que désormais les décisions seront prises à la majorité, afin de prévenir les blocages (comme celui de la Grèce pour la politique méditerranéenne rénovée) et de permettre plus de souplesse dans la définition et la réalisation d'une politique maghrébine de la CEE qu'elle serait susceptible de dessiner prochainement. La CEE pourrait adopter une politique comparable à celle qu'elle a vis-à-vis de l'Europe de l'Est (fond méditerranéen de développement, voire banque du type BERD), avec un fond de recyclage de la dette. Un autre «modèle» a été évoqué, celui de la politique américaine vis-à-vis du Mexique visant à une intégration régionale. La question est de savoir si l'Europe a les moyens (et si elle veut se donner les moyens) d'une telle politique, l'intérêt pour le Maghreb étant surtout le fait des pays du Sud de la Communauté.

En définitive, et même si certains ont voulu se montrer optimistes, les pays du Maghreb sont surtout apparus comme vulnérables et dépendants vis-à-vis du reste de l'économie mondiale, et singulièrement de l'Europe. Dès lors on peut se demander si une solution ne pourrait pas être d'assumer les termes de l'échange inégal, dans le cadre d'un co-développement régional, non comme un fait acquis mais comme une stratégie de développement et d'intégration dans la division internationale du travail.

Le dernier thème qui clôturait le colloque, devait cerner *les enjeux technologiques et culturels des relations entre la CEE et le Maghreb*.

M. Ridha Gouia, économiste tunisien, voit dans la crise de croissance économique des années 1970 le point critique qui conduisit les pays industrialisés à déclencher une nouvelle offensive technologique ou «troisième révolution industrielle» : la découverte scientifique et son application industrielle étaient alors considérées comme une solution à la crise. Au centre de cette mutation, se tiennent l'informatique industrielle et ses applications sur les micro-ordinateurs, ainsi que la biotechnologie. Selon l'auteur, la dynamique de reproduction du système technique dépend du degré de socialisation des technologies acquises et de la nature des éléments technologiques. Quatre vecteurs de transfert sont identifiés dans le cas tunisien : l'importation des biens d'équipement et de matières premières, les investissements directs étrangers, l'ingénierie et enfin le retour des émigrants ayant acquis des connaissances techniques à l'étranger. L'intervenant constate le renchérissement des importations de biens d'équipement (le prix de la tonne à l'importation a été multiplié par sept de 1960 à 1990), la faiblesse du transfert induit par l'investissement étranger, le recours fréquent à l'ingénierie étrangère et la dimension réduite des projets réalisés par les travailleurs tunisiens retournant définitivement de l'étranger (1455 projets réalisés entre 1975 et 1990 employant en moyenne 9 personnes et nécessitant un apport de 50 millions de dinars par projet).

M. Gouia suggère deux types d'action : le concours au transfert de techniques et «la maîtrise-dépassement» de ces techniques. Il préconise «la diffusion du savoir-faire à l'échelle internationale, en planifiant des projets de recherche scientifique en commun et en facilitant les échanges de connaissances et de chercheurs». A l'échelon national sont proposés une meilleure sélection et un meilleur contrôle des vecteurs du transfert d'éléments étrangers : données sur les accords de licence, taux de royalties, imposition d'une participation locale d'ingénierie dans les projets «clés en main» ou «marché en main».

M. Belkassem Mostefaoui, enseignant à l'Institut français de Presse (Paris), perçoit les télévisions européennes au Maghreb comme des vecteurs de modernité et de conflits. «L'antenne parabolique, accouplée au satellite de diffusion directe constitue un nouvel outil technique qui détermine au Maghreb, une trentaine d'années après les indépendances nationales, de nouveaux usages sociaux du récepteur de télévision : après le premier âge du programme unique de la chaîne gouvernementale, plusieurs grilles y sont désormais concurremment disponibles». L'intervenant distingue quatre protagonistes principaux : les Etats ayant une action télévisuelle extérieure (E.U, France, Angleterre, Italie et Allemagne), les grands groupes privés (Canal Plus, TF1), les gouvernements maghrébins et les consommateurs d'images équipés d'antennes paraboliques. Le jeu de répulsion-attraction pratiqué entre les deux rives de la Méditerranée s'exerce aussi par la télévision : le consommateur «zappe», c'est à dire qu'il choisit à tout moment entre différents ordres de référents idéologiques et culturels. «L'attraction que les chaînes étrangères exercent, se fonde essentiellement sur leurs programmes de divertissement».

Mais y a-t-il une différence entre programme de divertissement et programme d'information ? entre programme neutre et programme porteur de sens ? Pour M. Mostefaoui, la configuration de la scène télévisuelle au Maghreb a son pendant idéologique et politique : «la transnationalisation de l'audiovisuel a son centre nodal (les Etats-Unis), ses relais d'amplification avec les télévisions européennes et (...) ses «enchaînés volontaires» dans la périphérie». Sa vision des enjeux rejoint la vision unipolaire actuelle des relations internationales. L'implantation ou l'accès des télévisions européennes au Maghreb se heurterait à un obstacle principal, «le contentieux entre l'Occident et l'Islam».

M. Slim Freund, chercheur au CERP (Tunis), souligne aussi le dualisme dans lequel baigne la question des échanges d'images entre le nord et le sud de la Méditerranée. L'intitulé de sa communication évoque l'ambivalence des échanges : «Les présences médiatiques. Maghreb-Europe : complémentarité ou confrontation, échange ou domination?». Au lieu de retenir les thèmes de l'aliénation culturelle ou d'un «nouvel ordre international» des médias, l'intervenant lie la réception d'images européennes par le public maghrébin au bilinguisme. Cette situation existe aussi au coeur de l'Europe, en Alsace, mais ne dégénère plus en lutte idéologique. L'alsacien francophone consomme les images allemandes sans crainte de l'aliénation culturelle. Malgré le rejet d'images européennes par les foyers récepteurs maghrébins durant la guerre entre l'Irak et les pays alliés au Koweït, cette consommation d'images étrangères correspond à un besoin des individus et des familles au Maghreb : 7 à 8 millions de foyers sont câblés à des chaînes privées («les câblés-bricoleurs») alors que seulement 800 000 foyers français sont abonnés. Cette présence des télévisions étrangères a contribué aux premiers débats contradictoires introduits dans les foyers maghrébins. Ces faits servent d'arguments à M. Freund pour plaider le maintien du bilinguisme au Maghreb, élément d'une future négociation d'adhésion à la communauté européenne.

NAQD

La revue algérienne triannuelle *Naqd, revue d'études et de critique sociale*, publiée en arabe et en français, vient de faire paraître son deuxième numéro daté de février - mai 1992.

Au sommaire :

H. Manaï : «A propos des femmes»

A. Hamdi Chérif : «L'identité nationale»

E. Balibar : «Culture et identité»

M. Harbi : «Questions de méthode»

A. Kazancigil : «Démocratisation des sociétés musulmanes»

S. Naïr : «Le différend méditerranéen»

O. Lardjane : «La crise de l'Etat-Nation»

M. Gadant : «La crise du nationalisme»

S. Chikhi : «L'exclu, l'intellectuel et l'Etat»

Collectif : «A propos des *Années algériennes*»

Adresse : 67, Bd Saïah Bouakouir, 16000 Alger
Tél. : 63.23.18

«LA QUESTION DU CO-DEVELOPPEMENT EN MEDITERRANEE» : Conférence donnée à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis 1, par M. Henri Regnault, président de l'association GRERBAM international*.

A défaut de pouvoir apporter une définition générale du co-développement, Henri Regnault a établi de façon empirique une typologie des co-développements.

Il existe un co-développement entre les grands pôles économiques (Japon, USA, Europe), un co-développement régional homogène entre pays à niveau économique similaire (la CEE avant l'entrée de la Grèce) et un co-développement hétérogène entre pays à niveau économique contrasté (Amérique du nord et Mexique, l'ASEAN dans l'océan pacifique, la CEE et les pays de la Méditerranée). La notion de co-développement a déjà une histoire mouvementée. Elle a été initiée par les Etats-Unis en 1965 au Viet-Nam et en Corée pour lutter contre le communisme. Par le biais de mécanismes de compensation et par le troc, grâce à un dollar surévalué, marchandises, capitaux et techniques ont fait l'objet d'un échange soutenu dans la zone du pacifique. Certains pays asiatiques («les quatre dragons») ont trouvé, par la spécialisation et la complémentarité, leur place dans la division internationale du travail. Leur réussite n'est pas seulement le fruit d'une politique d'aide extérieure.

Force est de constater qu'il n'en va pas de même pour la zone méditerranéenne, où les échanges de marchandises n'ont pas connu un véritable essor. En 1987, les importations européennes de marchandises (hors hydrocarbures) en provenance des pays arabes ne dépassaient pas en valeur celles en provenance de Taiwan. Le Maroc occupe le 26ème rang des investissements français à l'étranger. Une redéfinition des proximités économiques s'est opérée, sans lien avec les proximités géographiques. L'Océan Pacifique en a bénéficié aux dépens de la Méditerranée.

Le système généralisé de préférence adopté par la CEE ne peut être tenu pour seul responsable de cette faiblesse du co-développement en Méditerranée. Les conditions de l'offre, au sud de la Méditerranée (productivité et compétitivité du produit) sont également en cause. La CEE ne peut choisir entre un co-développement de toute la zone méditerranéenne, appelée par H. Regnault «grand véhicule», et un co-développement limité au Maghreb arabe et à l'Arc latin («petit véhicule»). Le «petit véhicule» est aléatoire dans la mesure où les investisseurs au Maghreb ne sont pas à l'abri du risque de protectionnisme, en cas de mesures défavorables décidées par la Commission des Communautés européennes. Le «grand véhicule» permet de créer une zone préférentielle globale en Méditerranée mais instaure avec la suppression des quotas, une concurrence accrue entre les pays de l'UMA.

Il est à noter que le groupe de recherche GRERBAM envisage d'organiser avant 1993 un séminaire, où seraient représentés tous les pays riverains, afin d'examiner les différents scénarios de création d'une zone de co-développement en Méditerranée.

* GRERBAM : Groupe de Recherche sur les Economies régionales du Bassin méditerranéen. Siège : Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion de l'Université. Av. du doyen Poplawski. 64 000 Pau.

Le Centre marocain de Conjoncture a été créé à l'initiative de la fondation de l'Omniem Nord-Africain (ONA) et de la Banque commerciale du Maroc en juin 1990.

Il a pour mission de contribuer à une meilleure connaissance de la conjoncture socio-économique, monétaire et financière nationale, dans l'environnement régional et international.

OBJECTIFS

Le centre établit des données précises pouvant aider les opérateurs économiques à la prise de décision : les entreprises marocaines sont actuellement les principales bénéficiaires de sa mission.

MOYENS

Parmi les prestations du Centre, la collecte et la production de données livrées sur support informatique et l'élaboration d'indicateurs de diagnostic de la conjoncture font de ce centre un instrument préalable à la définition d'une stratégie d'entreprise.

Le centre organise en coopération avec l'Université et les organisations professionnelles, des séminaires, journées d'études, cycles de formation.

PUBLICATIONS

Le Centre marocain de Conjoncture édite des publications ponctuelles (actes de journées d'études et travaux d'analyses économiques) ou périodiques (lettres mensuelles, bulletins trimestriels).

Les lettres mensuelles répondent aux demandes d'information à court terme. Ils comprennent une chronique trimestrielle des faits marquants de l'économie marocaine et les principaux indicateurs mensuels de conjoncture.

Les bulletins accueillent des analyses plus systématiques classées par thèmes ou par secteurs.

Centre marocain de Conjoncture : 37, rue Ait Baamran. Casablanca. Tél: 40 06 55 - 40 06 56.

L'INSTITUT D'ETUDES AFRICAINES DE RABAT

«L'identité africaine du Maroc, par ses fondements physiques, humains, politiques et culturels, est profondément ancrée dans l'histoire.» : tel est le constat qui a motivé la création, dans le cadre de l'Université Mohammed V de Rabat, de l'Institut d'Etudes Africaines, ainsi que l'a rappelé M. Ahmed Toufiq, son directeur, lors de la conférence inaugurale le 14 juin 1990.

Son objectif est l'exploration du patrimoine commun maroco-africain et des liens qui unissent le Maghreb et l'Afrique. Ouvert à des chercheurs de disciplines et de nationalités diverses, il se veut un lieu de recherche mais aussi de diffusion, notamment par la publication de textes de conférences. Quatre sont déjà parus :

- M'BOW Amadou Mahar. - Quel avenir pour l'Afrique ? - 1990.
- HUNWICK John O. - Les rapports intellectuels entre le Maroc et l'Afrique sub-saharienne à travers les âges. - 1990.
- KONARE Adam Ba, Les relations politiques et culturelles entre le Maroc et le Mali à travers les âges. - 1991.
- MAIKOREMA Zakari, Les raisons d'une ambassade bornuane au Maroc en 1583, une réinterprétation. - 1991.